

Conseil de l'ED Complexité du Vivant élargi à l'équipe pédagogique
Vendredi 13 novembre 2020

Présents : Emmanuèle Mouchel-Vielh (directrice), Samira Erraji, Jamie Caboul, Philippe Glaser, Catherine Venien-Bryan, Bertrand Friguet, Frédéric Devaux, Vincent Mouly, Boris Bardot, Guennadi Sezonov, Sebastian Cuadros, Stéphane Caulet, Clément Carré, Jean-Pierre Vartanian, Hector Escriva, Isabelle Broutin, Nathalie Dostatni, Claire Fournier-Thibault, Clémence Carron, Nils Braun, Chahrazade El Amri, Marie-Christine Multon, Houssam El Barbry, Emeline Roger, Léa Torq

Excusés : Ingrid Lafontaine, Hervé le Hir, Laure Strohlic

Au début de la réunion, la directrice de l'ED présente Madame Jamie Caboul, recrutée en septembre 2020 comme nouvelle gestionnaire de l'ED Complexité du Vivant en remplacement de Mme Aude Cortot. Mme Caboul partage son temps entre la gestion de l'ED Complexité du Vivant et celle de l'ED 3C. Elle sera notamment en charge de la gestion des formations et des comités de suivi de thèse, ainsi que des démarches administratives d'inscription des doctorants inscrits à PSL. Mme Caboul remplace Mme Cortot au sein du conseil de l'ED.

1. Bilan des recrutements 2020

Au 3 novembre 2020, il y avait 62 nouveaux doctorants inscrits à l'ED (35 femmes et 27 hommes) dont 47 inscrits à SU et 15 à PSL. Ce chiffre est sensiblement le même que celui de l'an dernier (au 7/10/2019: 63 nouveaux doctorants). Parmi ces nouveaux doctorants, 17,7% ont un diplôme de master étranger (22% en 2019, 33,3% en 2018) (**Figure 1**).

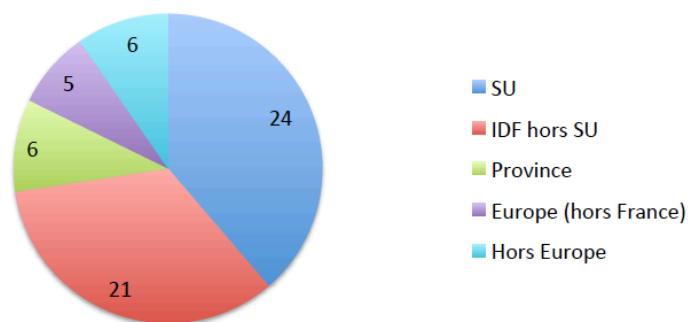


Figure 1: Origine du diplôme de master des doctorants recrutés en 2020-2021 (en nombre de doctorants)

La **Figure 2** présente la répartition par site des 62 nouveaux doctorants, comparée à celle des doctorants recrutés en 2019. Ces 2 répartitions, globalement identiques, sont principalement le reflet de la répartition des équipes de l'ED dans les différents sites.

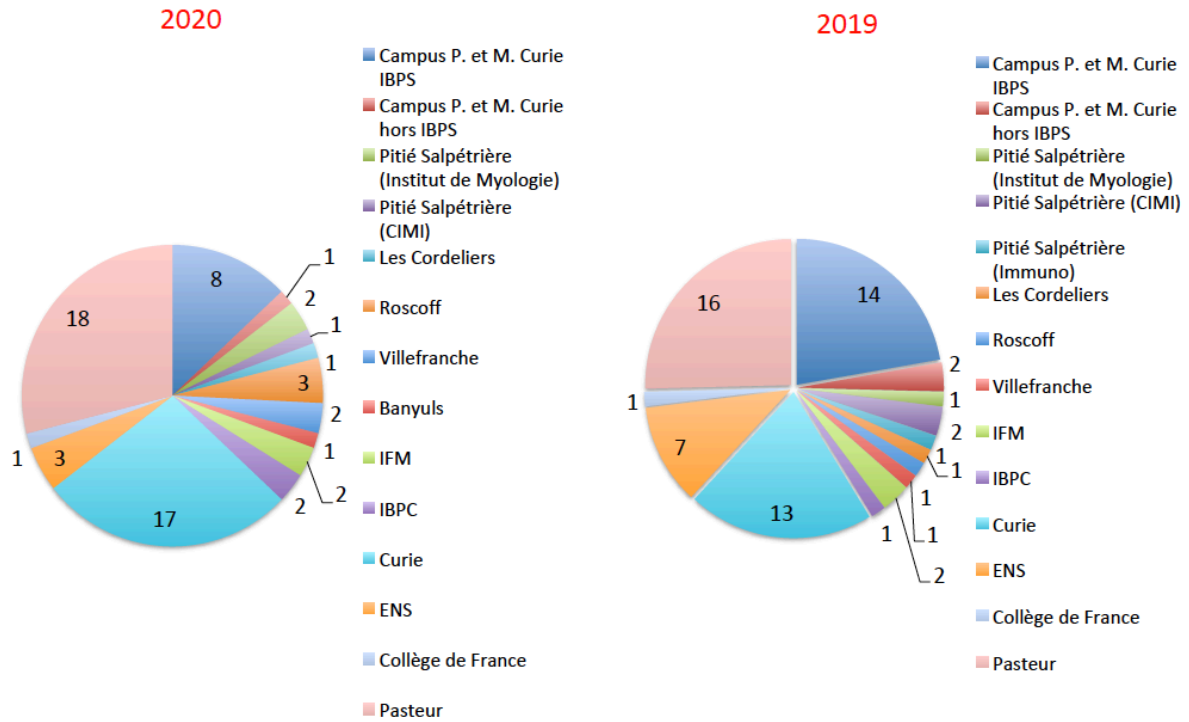


Figure 2: Répartition par sites des doctorants recrutés en 2020-2021 et comparaison avec les doctorants recrutés en 2019-2020 (en nombre de doctorants)

L'origine des financements des nouveaux doctorants est présentée dans la **Figure 3**. Les principales évolutions par rapport à 2019-2020 sont:

- (1) une légère diminution de la proportion de doctorants recrutés par les programmes doctoraux internationaux de l'Institut Curie (Eureca) et de l'Institut Pasteur (PPU) (3 doctorants contre 4 en 2019-2020 et 9 en 2018).
- (2) un plus grand nombre de contrats doctoraux ministériels, des établissements, issus du concours de l'ED et des programmes doctoraux de SU (38 contre 31 en 2019-2020). Ces 38 contrats se répartissent comme présenté dans la **figure 4**.

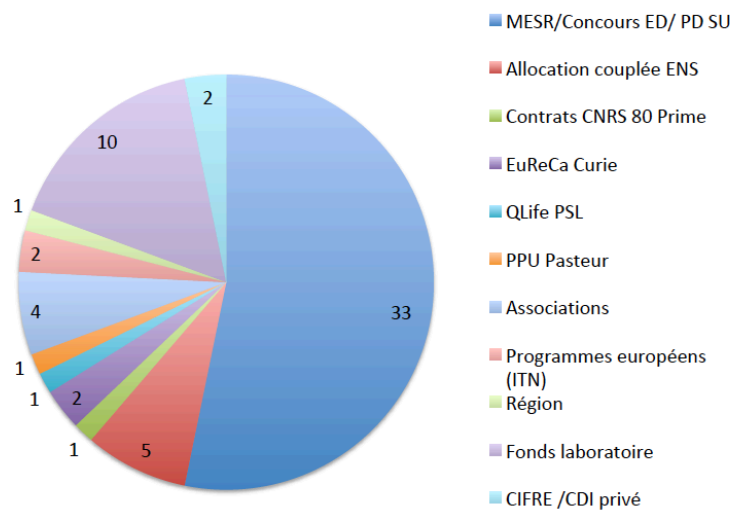


Figure 3: Origine des financements des doctorants recrutés en 2020-2021 (en nombre de doctorants)

- ✓ 5 allocations couplées AMN (3 ENS Cachan, 1 ENS Lyon, 1 ENS Paris)
- ✓ 1 CD handicap
- ✓ 1 CD programme doctoral SU IPV
- ✓ 2 CD initiative SU IBio
- ✓ 0,5 CD politique scientifique SU (complément à ½ financement Bretagne pour un candidat classé au concours de l'ED)
- ✓ 29 CD concours ED (19 CD SU, 5 CD PSL, 5 CD Pasteur)

Figure 4: Les 38 financements MESR/concours ED/programmes doctoraux SU/allocations couplées ENS

Concernant les 29 contrats doctoraux du concours de l'ED, 19 proviennent de SU, 5 de PSL, et 5 de Pasteur. Les 19 contrats SU ont été attribués à l'ED selon les mêmes critères de distribution que les années précédentes. Les 5 contrats PSL sont issus du contingent de contrats alloués au programme gradué Sciences du Vivant de PSL, qui ont ensuite été redistribués aux ED faisant partie de ce programme. Sur les 15 contrats de ce programme, 5 ont été attribués à CDV. A l'issue du concours, 4 de ces contrats PSL ont été attribués à des candidats dans les équipes de l'Institut Curie, et 1 à un candidat dans une équipe de l'ENS. Les 5 contrats financés par l'Institut Pasteur découlent de l'accord conclu entre SU et l'Institut Pasteur en juin 2020 pour attribuer, à l'issue des concours des 4 ED de biologie de SU, 12 contrats (6 financés par SU, 6 financés par Pasteur) à des candidats, dans des laboratoires Pasteurs, classés sur les listes des concours de ces ED.

La **figure 5** présente le bilan d'attribution des contrats du concours de l'ED 2020 (qui s'est déroulé, sans problème, intégralement en visio-conférence à cause de la crise sanitaire). La **figure 6** présente la répartition des 29 contrats du concours de l'ED.

- ✓ Audition de 50 candidats par visio-conférence (1er et 2 juillet 2020)
- ✓ A l'issue du concours, établissement d'une liste de 39 candidats classés
- ✓ Après les concours des 4 ED de bio de SU, discussion avec Pasteur: sur les 12 CD négociés (50% de SU provenant des contingents des ED, 50% de Pasteur), attribution de 9 CD à des doctorants CDV de Pasteur selon l'ordre de classement (dernier candidat Pasteur CDV obtenant un CD: 21ème/39)
- ✓ Convention de reversement Pasteur vers SU finalement signée fin octobre: les 9 doctorants Pasteur du concours de l'ED ont un CD SU
- ✓ Après 5 désistements sur la liste du concours suite à l'obtention par les candidats d'autres financements (CD région, CD FRM, CD Q-Life de PSL): descente jusqu'au rang 38 sur la liste du concours

Figure 5: Bilan d'attribution des 29 contrats du concours de l'ED

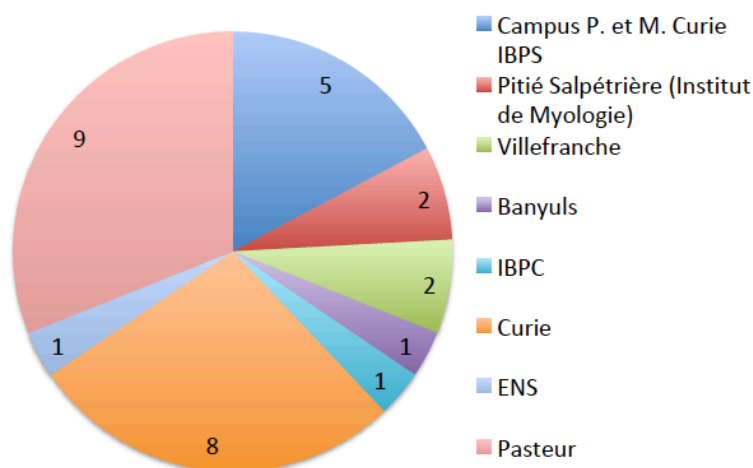


Figure 6: Répartition par site des 29 contrats du concours de l'ED (en nombre de contrats)

Concernant la préparation du concours 2021, le Collège Doctoral de SU est en train de mettre en place un groupe de travail pour rediscuter des critères utilisés pour distribuer les contrats doctoraux SU aux ED. De plus, vu le nombre important d'équipes à l'ED avec une unique tutelle PSL (sans tutelle SU, donc ne pouvant donc pas se voir attribuer un contrat doctoral SU), il y a des risques, dans les années à venir, que le nombre de contrats alloués par PSL au concours de l'ED (actuellement 5) devienne insuffisant pour le nombre de candidats dans des laboratoires PSL (sans tutelle SU) classés à l'issue du concours. Par ailleurs, un projet de programme doctoral entre SU et l'Institut Pasteur (IP), co-financé à part égal par SU et par l'IP, pour des projets co-portés par un laboratoire de l'IP et un laboratoire SU, est en cours d'élaboration par les 2 établissements. Les candidats dans des laboratoires IP ne pourront candidater que dans le cadre de ce programme. Enfin, une convention de partenariat entre Sorbonne Université et le Collège de France est aussi en cours de réflexion. Dans le cadre de cette convention de partenariat, il ne pourra y avoir attribution de contrats doctoraux SU à des candidats dans des laboratoires du Collège de France sans tutelle SU que si le projet doctoral est co-porté par le laboratoire du Collège de France et un laboratoire SU.

2. Préparation de la journée d'accueil des nouveaux doctorants du 25 novembre 2020

En raison des conditions sanitaires et du confinement, cette journée sera réduite à une matinée de présentation, en visio-conférence. Notamment, la session de présentation sur posters des projets des nouveaux doctorants, qui se tient habituellement l'après midi, n'aura pas lieu. Les présentations de la matinée porteront sur l'organisation de l'ED et du parcours de doctorat, avec des interventions de la directrice de l'ED et des représentants des doctorants.

3. Bilan des prolongations de contrats doctoraux demandées en lien avec le confinement du printemps 2020

En juin 2020, les établissements d'inscriptions (SU et PSL) ont mis en place leur procédure permettant aux doctorants de solliciter une prolongation de leur contrat doctoral, sous certaines conditions présentées dans les **figures 7 et 8**. Par ailleurs, d'autres organismes finançant des contrats doctoraux (CNRS, INSERM, associations, ANRT) ont mis en place leur propre procédure.

Principes du processus de prolongation des CD pour les doctorants inscrits à SU

Diapo présentée à la réunion du Collège Doctoral de SU le 9/10/2020

- ❖ SU ne prolonge les CD **que lorsqu'il est employeur** et sur la base de l'avis de l'ED
- ❖ Lorsque le CD SU est financé sur **masse salariale état**
SU prolonge et demande le remboursement au MESRI
Gestion: Dominique Belle et Odile [Cortinovis](#) qui transmettent aux RH des facultés concernées
- ❖ Lorsque le CD SU est financé par une **ANR (ou Idex)**
Les prolongements sont traités par la DR&I (SAIC) (Sciences)
Les CD sont prolongés sur les ANR et SU demande le remboursement au MESRI (pas pour les [Idex](#))
- ❖ Lorsque le CD SU est financé sur un **autre type de crédits** (Région, fondation..)
Les prolongements sont traités par la DR&I (SAIC) (Sciences)
Le prolongement n'est acté que si le financeur verse l'argent nécessaire à la prolongation
- ❖ SU s'engage uniquement sur les prolongations de 3^{eme} et 4^{eme} année. Le traitement des 1^{er} et 2^{eme} année dépendra du remboursement effectif par le MESRI

Figure 7: Principes de prolongation des contrats doctoraux à SU

Principes du processus de prolongation des CD pour les doctorants inscrits à PSL

Diapo présentée à la réunion du Collège Doctoral de PSL le 2/10/2020

Contexte juridique, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 :

Circulaire du 26 juin 2020 relative à la prolongation des contrats doctoraux, certains contrats ATER et contrats de recherche affectés par le COVID-19

Suite au Directoire du 30 juin 2020, PSL (VP RFG) a établi une procédure relative à la prolongation des CDs affectés par la COVID-19 (transmise aux écoles doctorales et au groupe scolarité doctorat de PSL) :

- Reprenant les éléments clés de la circulaire du MESRI (conditions d'éligibilité, de prise en charge...)
- Précisant la mise en œuvre à PSL (remontées, procédure, calendrier...)
- ⇒ [Remontée par les établissements à college-doctoral@psl.eu et rfg@psl.eu](mailto:college-doctoral@psl.eu)
- ⇒ [Remontée des contrats doctoraux propres de l'établissement-composante financés par le MESRI ou les autres ministères ainsi que tous ceux délégués par PSL-EP \(MESRI et IDEX, puisqu'aucune distinction n'a été faite\).](#)

Un module a été mis en place dans ADUM pour la procédure de validation interne des demandes :

1. Le doctorant dépose sa demande via son espace personnel ADUM
2. Avis du directeur de thèse => Avis du directeur d'unité => Avis de l'école doctorale

PSL
UNIVERSITÉ PARIS

17

Figure 8: Principes de prolongation des contrats doctoraux à PSL

Le bilan des demandes de prolongations qui ont été transmises à l'ED pour avis à la date de novembre 2020, toutes procédures confondues, est présenté dans la **figure 9**.

- ✓ Formulaires SU doctorants en 1ère, 2ème et 3ème année en 2019-2020: 65 formulaires reçus (1A: 25; 2A: 15; 3A: 25); durée moyenne validée par l'ED: 3,5 mois
- ✓ Formulaires PSL doctorants en 1ère, 2ème et 3ème année en 2019-2020: 39 formulaires reçus (1A: 14; 2A: 17; 3A: 8); durée moyenne validée par l'ED: 3,4 mois
- ✓ Formulaire pour prolongation CD CNRS ou CIFRE, avec demande de lettre à l'ED: 13; durée moyenne validée par l'ED: 3,6 mois

TOTAL: sur 235 doctorants 1A, 2A, 3A en 2019-2020: 117 demandes de prolongations soumises à l'ED; plusieurs doctorants en 3A n'ont pas fait de demande (obtention d'un financement de 4ème année)

Figure 9: Bilan des demandes de prolongations des contrats doctoraux à l'ED CDV (novembre 2020). 1A, 2A, 3A: doctorants en 1ère, 2ème ou 3ème année en 2019-2020

Pour les doctorants en 3ème année en 2019-2020, la conséquence de ces prolongations de contrats est une augmentation du nombre des doctorant s'inscrivant en 4ème année, et une diminution du nombre de doctorants soutenant à la fin de leur 3ème année (**Figure 10**).

Nombre de doctorants soutenant en 3ème année (avant fin décembre 2020)

2018	2019	2020
30	42	19

Nombre de doctorants inscrits en 4ème année

Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020
56	38	64

Figure 10: Comparaison du nombre des soutenances et des réinscription en 4ème année de 2018 à 2020

Pour les doctorants se réinscrivant en 4ème année, SU et PSL ont mis en place une procédure de demande d'exonération exceptionnelle des droits d'inscription en 2020-2021. A SU, cette procédure concerne les doctorants dont la soutenance aura lieu entre début janvier et fin juin 2021. Pour PSL, elle concerne les doctorants dont la soutenance aura lieu entre début janvier et fin mars 2021.

4. Information sur une évolution prochaine à la direction de l'ED

Emmanuèle Mouchel-Vielh informe les membres du conseil de l'ED et de l'équipe pédagogique de son souhait de quitter dès cette année ses fonctions de directrice. Cette décision personnelle est motivée par son choix de s'engager dans une autre fonction à responsabilité à SU, rendant incompatible le cumul avec la direction de l'ED. Une discussion s'engage, faisant émerger la candidature de deux membres du conseil: Frédéric Devaux pour la direction, et Nathalie Dostatni (actuellement référente PSL pour l'ED) pour la direction adjointe. Cette candidature est accueillie favorablement par les personnes présentes. En

conformité avec la procédure, un vote électronique auprès des membres du conseil pour valider cette candidature sera organisé après le conseil. Si ce vote est favorable, la proposition de nomination de Frédéric Devaux et Nathalie Dostatni sera alors transmise aux conseils académiques de SU et PSL.

Résultats vote électronique: Voir document joint: avis favorable pour cette proposition (unanimité) des membres du conseil.

5. Questions diverses

- Le calendrier du concours de l'ED 2020 est rappelé, et la directrice de l'ED mentionne que l'organisation du prochain concours sera pilotée par la nouvelle direction.
- L'édition 2020 de la JBE prévue en mai 2020 sur le campus Pierre et Marie Curie de SU a été annulée à cause du confinement. Après discussion, l'avis général est de réussir à organiser, en 2021, cet événement scientifique, même sous une forme à distance. Cet événement sera organisé par la nouvelle direction, en concertation avec les représentants des doctorants et l'équipe pédagogique.
- Le Collège Doctoral de SU a pris la décision de mettre en place dans les ED le logiciel ADUM de gestion du doctorat, déjà utilisé à PSL. Un chef de projet va être recruté pour son déploiement. La date précise de mise en service dans les ED n'est pas connue.